

# SEPTEMBRE 2018 FLASH INFOS



LE BULLETIN MUNICIPAL DE CONDÉ SUR VESGRE

Mairie : 37 rue de la Vesgre - 78113 Condé sur Vesgre  
Tél. : 01 34 87 04 30 - Fax : 01 34 87 01 75  
E-mail : [mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr](mailto:mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr)  
Internet : [www.mairie-condesurvesgre.fr](http://www.mairie-condesurvesgre.fr)

**Horaires d'ouverture :**  
**Lundi et jeudi : 9h30 - 11h30 et 14h30 - 18h30**  
**Mardi et vendredi : 9h30 - 11h30 et 15h00 - 17h00**  
**Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00**  
**Permanence des adjoints : en semaine sur rendez-vous**



## RENTRÉE 2018

### PRÉPAREZ VOTRE RENTRÉE DES CLASSES

Rentrée des classes pour les 3 écoles : lundi 3 septembre.

Pour mémoire et pour les nouveaux arrivants, les maternelles vont à l'école de Bourdonné, les moyens (CP, CE1) vont à l'école de Condé sur Vesgre et les grands (CE2, CM1, CM2) à celle d'Adainville.

Ecoles, cantines, étude, transports scolaires :  
inscriptions auprès du SIVOM ABC, mairie de Bourdonné au 01 30 88 04 88.

L'accueil du centre de loisirs passe de 30 à 49 places à partir de la rentrée pour le périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires.



© David Franklin

### COURRIER :

L'Agence Postale Communale est fermée du 13 au 18 août, transfert dans les locaux de la mairie prévu à partir du **lundi 10 septembre**.

### FORUM DES ASSOCIATIONS :

**samedi 8 septembre** de 14 h à 18 h à la salle intercommunale ABC, rue des Brières Condé sur Vesgre pour rencontrer les associations locales et vous inscrire pour de nombreuses activités.

### LES JEUX DE CONDÉ SUR VESGRE

LE CFCV organise le **dimanche 16 Septembre 2018**, de 10 heures à 18 heures, **LES JEUX de CONDE SUR VESGRE** au stade et à la Salle polyvalente ABC (rue des Brières - Condé sur Vesgre).

Au programme de cette journée conviviale :

- ✓ Concours de pétanque, tir à l'arc, jeux divers, structure gonflable ;
- ✓ Restauration sur place le midi : paella royale sur réservation avant le 10 septembre (10€ par personne, 5€ pour les moins de 10 ans) ;
- ✓ Buvette, gaufres, glaces.

**Renseignements et inscriptions :** cfvc78, mairie et 06 87 43 08 13.

**LES JEUX DE CONDE**  
ANIMATION GRATUITE

**Dimanche 16 Septembre 2018**

10H - 18H

TIR A L'ARC  
CONCOURS DE PETANQUE (Mêlée tournante)  
STRUCTURE GONFLABLE  
JEUX D'ADRESSE  
BUVETTE

SANGRIA - PAELLA ROYALE - DESSERT  
10€ (ENFANTS -10 ans : 5 €)  
Réservation obligatoire avant le 10/09

**CONDE SUR VESGRE**  
Au stade et salle polyvalente ABC  
Informations et inscriptions :  
Mairie, cfvc78.fr et 06 87 43 08 13



## JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Ouverture et visite commentée de l'église Saint Germain de Condé sur Vesgre.

Histoire et patrimoine local les **samedi 15** et **dimanche 16 septembre**, de 10 h à 12h30 et 14 h à 18 h.

Pour obtenir le programme des visites à faire dans la région :  
Office de tourisme du Pays Houdanais.



### BOURSE D'ÉCHANGE DE PLANTES ET EXPOSITION « O PHYTO »

**Samedi 6 octobre** de 14 h à 18 h à l'étang de Condé.

Après une année de jardinage compliquée entre les grandes eaux du printemps et la sécheresse de l'été, venez échanger les plantes survivantes ainsi que vos expériences.

Tente et tables sont à disposition des participants, l'entrée est gratuite.



### RÈGLES DE BON VOISINAGE

L'arrêté préfectoral du 25 mars 2008 et les arrêtés municipaux définissent les périodes pendant lesquelles il est autorisé de pratiquer des activités bruyantes, notamment avec des engins à moteur, thermiques ou électriques :

- ✓ Jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 14 h à 19h30
- ✓ Samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Sur les chantiers, l'utilisation des machines est interdite :

- ✓ Avant 7 h et après 20 h en semaine
- ✓ Avant 8 h et après 19 h le samedi

Et pour tout le monde, particuliers comme professionnels, **pas de machines le dimanche et les jours fériés.**

Autre source de bruit, les chiens : les propriétaires de chiens doivent s'efforcer de les empêcher d'aboyer à tort et travers pour le bien de tous.

La **direction générale des finances publiques** vous informe sur le paiement de vos impôts en 2018 et sur le prélèvement à la source mis en place à partir du 1er janvier 2019.

Retrouvez toutes les informations sur leur site internet à cette adresse :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/comment-accéder-votre-espace-particulier-en-ligne>

### EN BREF...

**La collecte des encombrants** aura lieu le **jeudi 6 septembre** 2018, rappel : les déchets sont sortis la veille. Pas de gravats, pots de peinture, pneus, batteries, frigidaire, extincteurs...

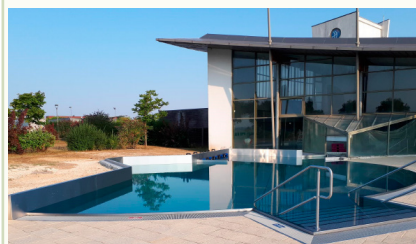
Vous cherchez **un gîte** sur Condé sur Vesgre ? Chez Mr et Mme Thirion au Breuil, dans un cadre calme, avec en prime un service « **Sam** » pour assurer un retour de soirée en toute sécurité. Tel. : 06 09 18 25 72

Mail : [thirion.s@icloud.com](mailto:thirion.s@icloud.com) ou [gitedeconde@gmail.com](mailto:gitedeconde@gmail.com)

**Course cycliste** organisée par le Véloteam78 sur Condé sur Vesgre le **dimanche 2 septembre 2018** de 7 h à 12h30, sur un circuit au départ et à l'arrivée rue de la poterie en passant par la rue de la Vesgre et Adainville.

Le **dimanche 14 octobre**, l'association « Les Bielles de Jadis » organise sa 29ème promenade des trois châteaux. Vers midi, les motos venant d'Adainville traverseront Condé et se rendront à Bourdonné.

**Centre aquatique de Houdan** : depuis le 26 juillet, le bassin extérieur est à nouveau en fonctionnement pour le plaisir de tous. Ce bassin sera fermé l'hiver.



## BORNES ENTERRÉES

Depuis quelques années, le SIEED a investi dans l'acquisition de bornes enterrées pour la gestion de vos déchets ménagers, emballages et verre.

Malgré une campagne d'informations et la distribution de guides d'utilisation, ces bornes sont encore malheureusement mal utilisées ou les déchets mis aux abords. Le SIEED relance une campagne d'informations quant à leur utilisation, dont voici un résumé.

Le SIEED et votre mairie restent à votre disposition pour tous renseignements.

Nous vous rappelons que les déchets mis aux abords sont non seulement **interdits** mais **passibles d'une amende**.

Les déchèteries restent à votre disposition pour vos déchets encombrants.



La **colonne grise** remplace votre **bac à couvercle vert d'ordures ménagères** :

- ✓ Sacs d'une contenance inférieure à 50 litres
- ✓ Pas d'objets encombrants, ni de déchets toxiques: Ils doivent être apportés en déchèteries
- ✓ Pas de déchets aux abords
- ✓ Pas de déchets en vrac.
- ✓

Appuyez fort sur la pédale en bas du conteneur pour ouvrir le tambour. Déposez votre sac poubelle. Si la colonne est pleine ou endommagée, ne laissez pas votre sac de déchets aux abords, il vous en coûterait une amende. Téléphonez au SIEED ou prévenez votre mairie qui nous appellera.



La **colonne jaune** remplace votre bac à couvercle jaune. Tout comme les bacs, ces bornes sont destinées à recevoir les déchets emballages.

A jeter en vrac dans la colonne :

- ✓ Les bouteilles plastiques et flacons
- ✓ Les cartons et briques
- ✓ Les papiers sans les films plastiques
- ✓ Les emballages métalliques
- ✓ **PAS DE SACS PLASTIQUES**

La **colonne verte** est destinée à recevoir les bouteilles en verre, bocaux, vaisselle, céramique. Les couvercles ne doivent pas être jetés dans cette colonne.

### De nouveaux équipements pour vos déchets !

Le mode de collecte de vos déchets évolue. Finie la collecte en porte à porte des bacs verts et jaunes selon un calendrier déterminé. Vous pouvez dorénavant porter vos déchets (ménagers, emballages recyclables et verre) dans le site de conteneurs enterrés situé à côté de votre domicile. Pour les déchets toxiques, les appareils électriques, les gravats ou les déchets volumineux, pensez aux déchèteries.

**Conteneur pour les ordures ménagères**  
Il remplace votre bac à couvercle vert.  
**Appuyez fort** sur la pédale en bas du conteneur pour ouvrir le tambour et déposez-y votre sac poubelle.



**sac 50 litres maxi**

- Pas de déchets recyclables
- Pas de déchets encombrants ni de gravats
- déchets toxiques

Il est obligatoire d'utiliser des sacs fermés et hermétiques pour des raisons d'hygiène.

### Conteneur pour les emballages recyclables

**Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.**

**Evitez de déchirer les papiers ou de les mettre en boule.**

**Jetez en vrac pas en sac.**

**N'empilez pas les emballages les uns dans les autres.**



**Uniquement bouteilles et flacons en plastique**



**Cartons et Briques**



**Papiers**  
Retirez les films plastiques



**Emballages métalliques**



**Conteneur pour les emballages en verre**



- Pas de vaisselle
- Pas de couvercles
- Pas de céramiques

**Jetez vos emballages en vrac !**

Le SIEED offre à chaque foyer un sac de tri afin de faciliter le stockage et le transport des emballages recyclables en vrac jusqu'aux conteneurs de tri.





#### DÉCHETS VERTS COLLECTÉS JUSQU'AU 10 DÉCEMBRE :

nous avons reçu un rappel à l'ordre du SIEED car les éboueurs ont constaté que le volume déposé par certains riverains dépassait allègrement le m3 autorisé par semaine, en sacs ou en fagots. Ils nous signalent également que leurs camions ne sont pas tous équipés pour le ramassage des bacs, donc il faut rester au conditionnement en sacs ou en fagots. Il leur a été demandé de ne pas ramasser le volume excédentaire. Les déchetteries sont à votre disposition pour vos dépôts, la carte est à demander directement auprès du SIEED sur le site sieed.fr.



## NETTOYONS LA NATURE

**LE DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018,**

dans le cadre de l'opération nationale « Nettoyons la Nature » du Mouvement E. Leclerc, l'A.M.E. de Condé-sur-Vesgre (Association Mémoire et Environnement) organise le ramassage des déchets au bord des routes et chemins des communes de Condé sur Vesgre, Adainville et Grandchamp.

Rendez-vous : parking de l'étang de Condé-sur-Vesgre à 9 h 00.  
Les consignes seront données autour d'un café convivial.

Munissez-vous de gants de jardinage et prévoyez les gilets de sécurité. Nous fournirons les sacs poubelles. Suivra un autre moment de convivialité.

Pour adapter les circuits en fonction du nombre de personnes, nous vous remercions de vous inscrire :

- ✓ par téléphone au 06 03 51 19 23
- ✓ par mail : [ame-conde@laposte.net](mailto:ame-conde@laposte.net)

Nous répondrons également à toute demande de renseignements complémentaires.



*Bulletin municipal de Condé sur Vesgre, première édition - Septembre 2018. Directrice de publication : Josette JEAN, maire de Condé sur Vesgre. Conception, illustrations et mise en page : Sylvain Pilpay pour zsw.fr. Rédaction : Josette Jean, Christiane Guignon, Florence Lion, Nadia Plisson. Illustrations ©zsw.fr, ©Florence Lion, ©Pixabay.*